

ACTION URGENTE

RISQUE D'EXPULSION FORCÉE POUR DES FAMILLES EN HAÏTI

Trois cents familles qui se sont retrouvées sans domicile à la suite du séisme de janvier 2010 risquent d'être expulsées de force très prochainement de leur camp de fortune à Port-au-Prince. Amnesty International craint qu'elles ne se retrouvent alors à nouveau sans abri.

Les résidents du camp Mormon, dans la municipalité de Delmas, à Port-au-Prince, risquent une expulsion forcée dans les jours qui viennent. Ils ont indiqué à des délégués d'Amnesty International que, le 14 mai à 3 heures du matin, une vingtaine d'hommes, parmi lesquels des fonctionnaires municipaux, étaient entrés dans le camp et les avaient prévenus qu'ils seraient expulsés de force 15 jours après s'ils n'évacuaient pas le terrain. Certains de ces hommes étaient armés et ont ouvert le feu sur un groupe de résidents du camp, dont quatre ont été blessés tandis qu'ils couraient se mettre à l'abri. Avant cet événement, les résidents du camp Mormon ont été menacés à maintes reprises d'expulsion et de violence s'ils n'obtempéraient pas. Le 8 février, des fonctionnaires locaux accompagnés d'hommes armés ont menacé d'incendier le camp et de tirer sur les résidents s'ils ne partaient pas. Les résidents ont porté plainte auprès du ministère public pour ces deux attaques.

Aucun ordre d'expulsion établi par un tribunal ni autre avis judiciaire n'a jamais été présenté, et les familles concernées n'ont pas été consultées en bonne et due forme et ne se sont pas vu proposer de solution de relogement. Les résidents du camp Mormon vivent dans des abris improvisés ; les conditions sanitaires dans ce camp sont mauvaises et il n'y a pas d'eau courante. Parmi la population du camp figure un certain nombre de femmes enceintes ou ayant récemment accouché, et la majorité des familles ont une femme à leur tête.

Le 4 mai vers 16 heures, les 126 familles qui vivaient dans le camp Mozayik, situé à proximité, ont été expulsées de force par les autorités municipales en dehors de toute procédure légale et sans qu'aucune solution de relogement leur soit proposée. Amnesty International craint sérieusement que le même sort n'attende les familles du camp Mormon.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en français ou dans votre propre langue :

- priez instamment les autorités haïtiennes de veiller à ce que les résidents du camp Mormon ne soient pas expulsés en dehors de toute procédure légale, sans préavis suffisant ni consultation, et de garantir que toutes les personnes concernées aient accès à une solution de relogement adéquate ;
- exhortez-les à assurer la protection des résidents du camp Mormon et à diligenter une enquête sur les menaces et les actes de violence qui semblent avoir été perpétrés contre eux ;
- demandez que les résidents du camp Mormon et les familles expulsées du camp Mozayik aient accès à des solutions durables en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits, notamment à un logement décent et à des services.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 JUILLET 2012 À :

Premier ministre

Laurent Lamothe, Primature d'Haïti
33, Boulevard Harry Truman
Port-au-Prince, Haïti - HT-6110
Courriel : ecrire@laurentlamothe.com
Twitter : @LaurentLamothe « Appelez un
Premier ministre haïtien
@LaurentLamothe à interrompre les
expulsions forcées illégales dans le
camp Mormon Delmas #Haïti RT SVP »
**Formule d'appel : Monsieur le Premier
Ministre,**

Directeur général de la Police nationale d'Haïti

Mario Andrésol
Directeur Général de la PNH
Police Nationale d'Haïti
Port-au-Prince
Haïti
Courriel : marioandresol@yahoo.fr
**Formule d'appel : Monsieur le
Directeur,**

Maire de Delmas

Wilson Jeudy
Mairie de Delmas
Rue Charbonnière
Delmas 33
Haïti
B.P. 13399
Courriel : wilsonjeudy@yahoo.fr
Formule d'appel : Monsieur le Maire,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse(s) à compléter) :
Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

RISQUE D'EXPULSION FORCÉE POUR DES FAMILLES EN HAÏTI

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les familles vivant dans le camp Mormon font partie des centaines de milliers qui se sont retrouvées sans domicile à la suite du séisme dévastateur de janvier 2010 et qui n'ont pas eu d'autre choix que de se fabriquer un abri là où elles pouvaient. Vingt-huit mois après, elles figurent parmi près d'un demi-million de personnes qui vivent encore dans des camps de fortune où leurs droits à un logement adéquat et à l'accès aux services essentiels sont bafoués. Dans au moins 60 % des camps de personnes déplacées, les résidents sont menacés d'expulsion forcée. Depuis le séisme, des milliers de familles ont déjà été chassées de chez elle en dehors de toute procédure légale et se sont de nouveau retrouvées à la rue. Des solutions durables permettant de fournir un logement adéquat à tous les individus concernés tardent à être adoptées.

Le 4 mai, les 126 familles qui vivaient dans le camp Mozayik ont été expulsées de force par les autorités municipales accompagnées d'un agent de la Police nationale d'Haïti, en dehors de toute procédure régulière et sans qu'aucune solution de relogement leur soit proposée. Leurs abris ont été démolis avant que la plupart d'entre elles puissent récupérer leurs affaires. Environ la moitié des familles ont reconstruit leurs abris quelques kilomètres plus loin à la périphérie nord de Port-au-Prince, dans un quartier informel appelé Canaan, qui a été formé juste après le séisme. Ce quartier – qui est dépourvu de services essentiels, notamment d'eau courante et de réseau d'assainissement – abrite aujourd'hui plusieurs milliers de familles et continue de grandir au fur et à mesure que les victimes d'expulsions forcées arrivent. On ignore où se trouvent actuellement les autres familles expulsées du camp Mozayik. Les autorités municipales ont également procédé à un certain nombre d'expulsions forcées de camps de fortune habités par des victimes du séisme à Delmas vers le milieu de l'année 2011.

Personnes concernées : 300 familles

Genre : hommes et femmes, principalement des femmes.

AU 144/12, AMR 36/004/2012, 21 mai 2012